



INTERPOL

NAME OF PASSENGER		VESSEL	PORT	CABIN	NAME OF PASSENGER	
	OUTBOUND <input type="text"/>		INBOUND <input type="text"/>		BOARDING TIME	DATE NOV 2017
						
 0123456789					 0123456789	
					 0123456790	

Vérifions les identités
pour un transport maritime plus sûr



Grâce à **I-Checkit**, les partenaires habilités du secteur privé peuvent utiliser les ressources policières d'**INTERPOL** pour détecter la fraude à l'identité et renforcer l'infrastructure de sécurité liée aux déplacements.

L'avantage des documents d'identité	4
Protéger les voyages maritimes	5
Partenariat avec le secteur privé	6
Comment fonctionne I-Checkit ?	8
Avantages	10
Comment se connecter ?	11
Cadre juridique	12
Un modèle financier pérenne	13
I-Checkit pour les compagnies aériennes	14



L'AVANTAGE DES DOCUMENTS D'IDENTITÉ

L'utilisation frauduleuse des documents d'identité et de voyage constitue une menace pour la sécurité des pays et de leurs citoyens, pour leur économie et pour le commerce mondial, car elle facilite la commission d'un large éventail d'infractions.

Les passeports faux ou falsifiés sont devenus un élément essentiel de l'arsenal des terroristes et autres malfaiteurs qui cherchent à dissimuler leur identité pour franchir les frontières, transférer des fonds et mener à bien leurs activités illicites.

Dans ce contexte, les services chargés de l'application de la loi, les pouvoirs publics et les entreprises ont clairement besoin de pouvoir vérifier l'identité véritable de leurs citoyens et clients.



PROTÉGER LES VOYAGES MARITIMES

Selon les chiffres disponibles concernant les déplacements internationaux, environ 2,1 milliards de passagers par an empruntent des transports maritimes.

L'augmentation sans précédent du nombre de passagers met en lumière l'importance de la coopération intersectorielle, alors que les autorités nationales et le secteur privé mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité des personnes, et protéger leurs intérêts et leurs activités.

Les procédures de sécurité aux frontières maritimes ne prévoient pas le contrôle systématique de l'identité des passagers, ce qui rend ce type de frontières faciles à exploiter par les réseaux criminels transnationaux.

I-Checkit comble les lacunes de sécurité et encourage la coopération entre les secteurs public et privé en facilitant l'échange d'informations pour détecter la fraude à l'identité et empêcher les malfaiteurs d'utiliser des documents de voyage perdus ou volés.

Les passagers animés d'intentions criminelles représentent la plus grande menace pour les activités. Toutefois, les voyageurs qui tentent « en toute innocence » d'utiliser des documents précédemment déclarés volés ou perdus constituent eux aussi un risque pour l'industrie du transport puisqu'ils sont tout autant responsables des retards et des frais de rapatriements occasionnés.



PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Avant la mise en place de I-Checkit, seuls les personnels des services chargés de l'application de la loi pouvaient procéder à des vérifications sur les documents de voyage de personnes se rendant à l'étranger dans la base de données d'INTERPOL.

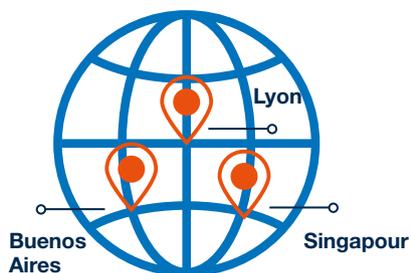
I-Checkit permet à des partenaires de confiance de procéder - dès le stade de l'enregistrement - à des vérifications des documents de voyage dans la base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage volés et perdus (SLTD). Lors des déplacements internationaux, en particulier, cette vérification s'effectue **avant l'arrivée des passagers au port maritime, à l'aéroport ou au poste-frontière terrestre.**

Aujourd'hui, et seulement avec I-Checkit, les partenaires habilités du secteur privé peuvent bénéficier de trois ressources majeures d'INTERPOL pour protéger leurs activités.

LA BASE DE DONNÉES SLTD

Cette base de données contient des informations sur près de 78 millions de documents de voyage déclarés volés ou perdus par 184 pays. Elle permet aux Bureaux centraux nationaux INTERPOL (B.C.N.) et à d'autres services chargés de l'application de la loi autorisés (comme par exemple les services d'immigration et la police des frontières) de vérifier la validité d'un document de voyage suspect en quelques secondes.

Une mise à niveau est en cours en vue d'élargir la vérification aux notices rouges d'INTERPOL (avis de recherche internationaux).



LE RÉSEAU MONDIAL D'INTERPOL

Chacun des 192 pays membres d'INTERPOL dispose d'un B.C.N. dont l'effectif est composé de fonctionnaires de ses services chargés de l'application de la loi. Les B.C.N. assurent l'interface avec le réseau mondial INTERPOL, permettant aux pays membres de travailler ensemble sur les enquêtes transfrontalières.

CENTRE DES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Le Centre de commandement et de coordination (CCC) est la salle des opérations d'INTERPOL et constitue le premier point de contact pour tout pays membre ayant besoin qu'INTERPOL intervienne immédiatement afin d'appuyer l'action policière au niveau international.

Implanté dans trois lieux stratégiques, le CCC fonctionne 24 heures sur 24, 365 jours par an, et apporte une réponse rapide et intégrée aux alertes générées par I-Checkit, reliant les polices du monde entier pour un suivi efficace.

SLTD EN CHIFFRES

SLTD EN CHIFFRES

Enregistrements en 2007 :

13 921 191

Nombre d'enregistrements jusqu'en novembre 2017 :

78 084 494

Nombre de recherches effectuées jusqu'en novembre 2017 :

2 360 567 464

SLTD EN CHIFFRES

SLTD EN CHIFFRES



SLTD EN CHIFFRES

Signalements positifs
jusqu'en
novembre 2017

212 887



COMMENT FONCTIONNE I-CHECKIT ?

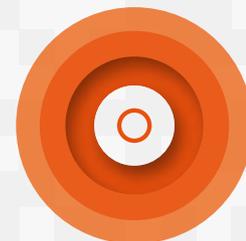
**RÉSERVATION ET/OU
ENREGISTREMENT
PAR LES PASSAGERS**



**BASE DE DONNÉES
D'INTERPOL SUR LES
DOCUMENTS DE VOYAGE
VOLÉS ET PERDUS**



**SIGNALEMENT
POSITIF**



**DONNÉES
PASSAGERS
VÉRIFIÉES :**
Numéro du
document
Type de document
Pays de délivrance

**S'IL EXISTE UNE
CORRESPONDANCE
ENTRE LES DONNÉES
PASSAGERS ET UNE
ENTRÉE DE LA BASE
DE DONNÉES SLTD**

**Les vérifications peuvent avoir lieu n'importe quand avant le départ,
selon les besoins de la société de transport**

Certaines sociétés de transport préféreront que les vérifications soient faites en temps réel au moment de la réservation, tandis que d'autres voudront que les données passagers soient vérifiées plusieurs fois avant le départ (une semaine avant, la veille et au moment de l'enregistrement, par exemple). INTERPOL travaille en étroite collaboration avec ses partenaires pour identifier les meilleurs processus, en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux besoins opérationnels.



NOTRE EXPÉRIENCE
MONTRE QUE LES
DÉTENEURS DE
DOCUMENTS FAUX OU
VOLÉS PEUVENT ÊTRE
REPÉRÉS ET INTERCEPTÉS
SANS RETARDER LES
DÉPARTS DE NAVIRES.



ÉQUIPE DE SÉCURITÉ DE LA SOCIÉTÉ
DE TRANSPORT



B.C.N. INTERPOL CONCERNÉS



CCC D'INTERPOL

UN SIGNALEMENT
POSITIF ENTRAÎNE
GÉNÉRALEMENT
UN DEUXIÈME
CONTRÔLE -
PHYSIQUE, CELUI-
CI - DU DOCUMENT
DE VOYAGE AVANT
L'EMBARQUEMENT.



LES DONNÉES
PASSAGERS ET
LES ITINÉRAIRES
COMPLETS SONT
TRANSMIS



AVANTAGES

Un partenariat avec INTERPOL, la plus grande organisation de police au monde, renforce les protocoles de sécurité existants, protège les activités des compagnies maritimes et rassure les clients.

Lorsque des passagers tentant de voyager avec des documents d'identité non valides sont interceptés avant l'embarquement, les sociétés de croisières, les exploitants de transbordeurs et les autorités chargées de l'application de la loi sont tous gagnants.

Pour les opérateurs maritimes, en particulier, I-Checkit pourrait apporter :

- ▶ un renforcement de la sécurité des services de transbordeurs et des activités de croisière ;
- ▶ une optimisation de l'embarquement par la limitation des perturbations occasionnées par les voyageurs sans papiers ou illégaux ;
- ▶ une atténuation des risques liés aux coûts de rapatriement et aux amendes encourues pour l'embarquement de personnes non détentrices d'un passeport valide ;
- ▶ un complément aux polices d'assurance en vue de réduire les primes ;
- ▶ une plus grande fidélité aux compagnies et confiance en celles-ci.



COMMENT SE CONNECTER ?

L'équipe I-Checkit d'INTERPOL collabore avec les sociétés de transport pour une mise en œuvre fluide.

Parce qu'elle repose sur l'utilisation de services en ligne et l'intégration de la solution aux systèmes informatiques existants, **la mise en œuvre d'I-Checkit ne requiert pas l'acquisition d'équipements supplémentaires**, ce qui réduit au minimum les coûts technologiques.

QUATRE ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

1. LA PHASE PRÉPARATOIRE

- Procédures administratives
- Mobilisation des ressources adéquates
- Accord des parties concernées



CADRE JURIDIQUE

Le service I-Checkit est régi par un cadre juridique complet, qui repose sur :

- ▶ le Statut d'INTERPOL ;
- ▶ le Règlement d'INTERPOL sur le traitement des données (RTD) ;
- ▶ le Règlement financier d'INTERPOL ;
- ▶ les législations nationales et le droit international ;
- ▶ les accords particuliers conclus avec des sociétés privées ;
- ▶ les normes internationales en matière de protection des données.

SÉCURISATION DES DONNÉES

Les nombreux tests réalisés ont montré que la solution I-Checkit était aussi sûre que le système mondial de communication policière d'INTERPOL, I-24/7. Les partenaires du secteur privé ne peuvent effectuer des recherches sur les informations détenues dans la base de données SLTD ou les modifier, de même qu'INTERPOL n'a pas accès aux bases de données du partenaire habilité.



UN MODÈLE FINANCIER PÉRENNE

En tant qu'organisation à but non lucratif, INTERPOL se donne pour objectif de mettre des capacités policières au service de la communauté internationale. I-Checkit repose donc sur un modèle de recouvrement des coûts.

Les entités privées doivent s'acquitter d'un abonnement annuel qui inclut :

- ▶ les améliorations apportées aux bases de données sécurisées d'INTERPOL ;
- ▶ l'amélioration de la qualité des données et de la réponse aux alertes ;
- ▶ le renforcement des capacités et la constitution d'un réseau professionnel ;
- ▶ la communication de renseignements aux polices, aux gouvernements et au secteur privé ;
- ▶ un appui opérationnel et matériel aux B.C.N. les plus sollicités.



I-CHECKIT POUR LES COMPAGNIES AÉRIENNES

LE SAVIEZ-VOUS ?

I-Checkit est utilisé par le secteur aérien depuis juin 2014. Il a fait la preuve de son utilité en aidant les sociétés de transport à limiter les risques posés par les passagers utilisant des documents de voyage volés ou perdus.



I-CHECKIT EN CHIFFRES

I-CHECKIT EN CHIFFRES

Temps de traitement approximatif par vérification :

30 millisecondes

Documents de voyage contrôlés en 2016 :

35,8 millions

Rapport signalements positifs / documents contrôlés :

1 pour 33 800



I-CHECKIT EN CHIFFRES

184
pays participants

3 signalements
positifs
par jour







Secrétariat général d'INTERPOL
I-Checkit
200 quai Charles de Gaulle
69006 Lyon (France)

Tél. : +33 4 72 44 70 00
Fax : +33 4 72 44 71 63
E-mail : I-Checkit@interpol.int



WWW.INTERPOL.INT



[INTERPOL_HQ](https://www.instagram.com/INTERPOL_HQ)



[@INTERPOL_HQ](https://twitter.com/INTERPOL_HQ)



[INTERPOLHQ](https://www.facebook.com/INTERPOLHQ)



[INTERPOLHQ](https://www.youtube.com/INTERPOLHQ)